

27 MAI 2026

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2026-01-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 10 février 2026.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 15 Pouvoirs : 0
Votants : 15

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ;

Madame Jocelyne LELONG a été élue secrétaire de séance.

**Objet : PRESTATION D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET OUVRAGES ASSOCIES DU PARC DE L'AIZE**

De 2023 à 2025, le Syndicat de Sioule et Morge a réalisé une prestation d'entretien et de surveillance des réseaux d'assainissement et ouvrages associés du Parc de l'Aize à Combronde, pour le compte de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge.

Cette prestation couvrait l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement, mais aussi d'eaux pluviales.

Il est à présent envisagé que les ouvrages d'assainissement collectif et d'eau potable du Parc de l'Aize soient rétrocédés par la Communauté de Communes et par le Syndicat Mixte du Parc de l'Aize, au Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Dans l'attente que ce transfert soit effectué, le Président propose au Bureau de poursuivre sur l'année 2026 la prestation d'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages associés du Parc de l'Aize. Le montant total annuel de cette prestation représente une recette de 5 635,94 € HT, dont 3 574,01 € HT pour les réseaux et ouvrages d'eaux usées et 2 061,93 € HT pour les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales.

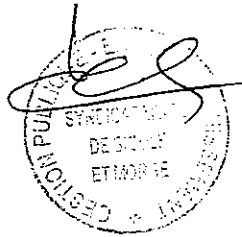
Il est précisé que lorsque la rétrocession sera finalisée, la prestation de services ne portera plus que sur l'entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales, ces derniers n'étant pas transférés au Syndicat de Sioule et Morge.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est

tenue le 19 février 2026, cette proposition n'a pas fait l'objet d'observations.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Syndicat à poursuivre sur l'année 2026 la prestation d'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages associés du Parc de l'Aize pour un montant total annuel de 5 635,94 € HT, dont 3 574,01 € HT pour les réseaux et ouvrages d'eaux usées et 2 061,93 € HT pour les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de prestation de services correspondant, ainsi que tout document se rapportant à cette prestation.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 19 février 2026,
Le Président,
Luc CAILLOUX